



Commission économique pour l'Europe**Comité du développement urbain, du logement
et de l'aménagement du territoire****Quatre-vingt-cinquième session**

Genève, 2-4 octobre 2024

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**Programme de travail de la composante Logement et aménagement
du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire
et population pour 2025 et recommandations relatives aux éléments clefs
du programme de travail pour 2026****Projet de programme de travail de la composante Logement
et aménagement du territoire du sous-programme Logement,
aménagement du territoire et population pour 2025****Note du secrétariat***Résumé*

On trouvera ci-après le projet de programme de travail pour 2025 de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population (ci-après « la composante Logement et aménagement du territoire »), soumis conformément aux documents [A/78/6](#) (Sect. 20) et [ECE/HBP/219](#) (par. 113 d)).

Le Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire est invité à adopter le projet de programme de travail et à le transmettre au Comité exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE) pour approbation.



I. Introduction

1. On trouvera ci-après le projet de programme de travail pour 2025 de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population (ci-après « la composante Logement et aménagement du territoire »). Le Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire (ci-après « le Comité ») est invité à l'adopter et à le transmettre au Comité exécutif pour approbation. Si par la suite des produits sont ajoutés, supprimés ou reportés, ces changements seront consignés dans le progiciel Umoja que le Secrétariat de l'ONU utilise pour planifier et suivre l'exécution du programme et en rendre compte.
2. Le projet de programme de travail découle de l'application d'une méthode de gestion axée sur les résultats, qui repose sur une approche globale dans laquelle on définit les relations logiques entre une hiérarchie de résultats (produits – résultats – incidences), appelée la chaîne des résultats, les ressources (humaines et financières), que l'on appelle les intrants, et les facteurs externes (stratégiques, liés à la gouvernance, opérationnels, financiers) susceptibles de faire obstacle à la réalisation de l'objectif.
3. L'objectif, la stratégie, les résultats escomptés et les produits inscrits dans le projet de programme de travail correspondent à ceux qui figurent dans le projet de budget-programme de la Commission économique pour l'Europe (CEE) pour 2025 (A/79/6 (Sect. 20)). Les travaux du sous-programme sont alignés sur les objectifs de développement durable (ODD). Pour atteindre l'objectif du sous-programme, il faut poursuivre la collaboration intersectorielle avec d'autres sous-programmes concernant certains domaines d'interaction de la CEE pour lesquels il existe une convergence de multiples ODD, notamment s'agissant des thèmes de haut niveau retenus par la CEE à ses sessions. Ce type de collaboration permet de tirer le meilleur parti des synergies existantes dans le cadre du sous-programme, d'accroître l'efficacité des travaux effectués et de démultiplier les effets de l'action menée pour aider les pays à appliquer les ODD. Les produits définis pour le sous-programme relèvent des grandes catégories suivantes : a) facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts ; b) création et transfert de connaissances, que ce soit sous la forme de projets de coopération technique, d'activités de formation, de séminaires, d'ateliers ou de publications ; c) autres activités de fond ; d) activités de communication.
4. Le détail des publications proposées figure à l'annexe I. Les textes généraux portant autorisation et les textes relatifs au sous-programme sont énumérés à l'annexe II.

II. Objectif

5. L'objectif auquel le sous-programme contribue consiste à renforcer les programmes et politiques appliqués par les États membres et par les villes en vue de promouvoir des logements convenables, adéquats, abordables, économes en énergie et salubres pour toutes et tous, des villes intelligentes et durables, un développement urbain durable et l'aménagement durable du territoire.

III. Stratégie

6. La Division des forêts, de l'aménagement du territoire et du logement est chargée d'exécuter ce sous-programme.
7. La stratégie du sous-programme repose sur l'exécution de grandes fonctions interdépendantes, à savoir la concertation internationale, l'action normative et le renforcement des capacités ainsi que le partage des bonnes pratiques et des enseignements tirés dans tous les domaines d'activité du sous-programme.

8. Pour contribuer à l'objectif susmentionné, au titre de la composante Logement et aménagement du territoire on :

a) Apportera un soutien aux autorités nationales, régionales et locales des États membres et à d'autres parties prenantes clefs dans le cadre de l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des ODD n^{os} 3, 5, 7, 9, 11 et 12, et renforcera leurs capacités aux fins de l'application de mesures visant à accélérer la réalisation de ces objectifs, notamment dans le cadre de projets d'assistance technique, d'études thématiques, d'activités de formation et d'échanges de données d'expérience, de bonnes pratiques et de conseils dans les domaines suivants : logements abordables, climatiquement neutres et convenables pour tous ; financement du logement ; villes durables et intelligentes, transformation numérique des villes et mécanismes financiers novateurs pour les villes ; administration et gestion des biens fonciers, y compris des établissements informels ; stratégies et programmes urbains intégrant des mesures relatives aux changements climatiques et favorisant la neutralité climatique des bâtiments ;

b) Aidera les administrations locales à définir des politiques fondées sur des données factuelles concernant le logement et le développement urbain durables en appliquant les indicateurs fondamentaux de performance sur les villes intelligentes et durables de la CEE et de l'Union internationale des télécommunications (UIT), les indicateurs sur la résilience économique des villes et le cadre de suivi urbain à l'échelle du système des Nations Unies, et à établir des monographies « villes intelligentes et durables » et des examens locaux volontaires de la réalisation des ODD sur la base d'évaluations de l'état d'avancement des objectifs ;

c) Aidera les pouvoirs publics nationaux et locaux à élaborer des politiques fondées sur les faits en matière d'urbanisme et de logement, en produisant des monographies nationales sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire ;

d) Soutiendra le renforcement des capacités des pouvoirs publics nationaux et locaux dans la conception, l'exécution et le suivi des plans de résilience urbaine et des projets de développement d'infrastructures urbaines durables, notamment de ceux qui visent à venir en aide aux personnes les plus vulnérables, en particulier à celles vivant dans des établissements informels ;

e) Assurera la promotion de partenariats multipartites et de mécanismes de financement novateurs visant à débloquer davantage de fonds et à conclure davantage de partenariats en vue de l'exécution de ces plans et projets, en collaboration avec les centres d'excellence de la Charte de Genève ;

f) Organisera, sous réserve de l'approbation du Comité exécutif, le cinquième Forum des maires consacré aux défis liés au logement et au développement urbain durables.

9. Les résultats attendus des travaux susmentionnés dans le domaine du logement et de l'aménagement du territoire sont les suivants :

a) Amélioration des politiques nationales et locales en matière de logement abordable, adéquat et accessible à tous ; efficacité énergétique et neutralité climatique des bâtiments ; développement urbain écologiquement viable et résilient ;

b) Renforcement de la capacité des pouvoirs publics nationaux et locaux à élaborer des politiques et des programmes de logement et de développement urbain tenant compte des principes énoncés dans le Programme 2030, la Charte de Genève sur le logement durable, les bonnes pratiques applicables, notamment celles qu'élaborent et diffusent les centres d'excellence de la Charte de Genève, et le plan d'action intitulé « Espace et vie dans la CEE – Un plan d'action régional 2030 : Combattre les difficultés liées à la pandémie de COVID-19, à l'urgence climatique et à la crise du logement dans la région, la ville, le quartier et le domicile » ;

c) Meilleure compréhension, par les autorités municipales, des priorités en matière de développement socioéconomique, grâce à l'établissement de monographies « villes intelligentes et durables » et à la réalisation d'examens locaux volontaires de l'état d'avancement des ODD sur la base des lignes directrices actualisées relatives à la réalisation des examens locaux volontaires dans la région de la CEE, ainsi que des indicateurs

fondamentaux de performance sur les villes intelligentes et durables de la CEE et de l'Union internationale des télécommunications (UIT), des indicateurs sur la résilience économique des villes et du cadre de suivi urbain à l'échelle du système des Nations Unies ;

d) Renforcement de la capacité des autorités foncières à mettre au point des systèmes nationaux d'administration et de gestion des biens fonciers, sur la base des études thématiques et des activités de renforcement des capacités menées dans ce domaine ;

e) Amélioration de l'efficacité des politiques locales en matière de développement urbain et de logement, ainsi que des plans de résilience, en particulier pour les personnes vivant dans des établissements informels.

IV. Résultats escomptés pour 2025

Résultat 1 : accélération de la réalisation des objectifs de développement durable au niveau des villes

10. Les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et la cible pour 2025 sont présentés ci-après (voir le tableau 1).

Tableau 1
Mesure des résultats

2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat escompté)	2025 (résultat escompté)
Établissement de deux monographies « villes intelligentes et durables » (Hrodna (Biélorus) et Bichkek (Kirghizistan)) selon les approches fondées sur des données probantes qui ont été mises au point	Établissement de deux monographies « villes intelligentes et durables » (Tbilissi (Géorgie) et Podgorica (Monténégro)) et d'une monographie « pays/villes intelligent(es) et durable(s) » (Saint-Marin et ses villes) selon les approches fondées sur des données probantes qui ont été mises au point	Établissement de six monographies « villes intelligentes et durables » selon les approches fondées sur des données probantes qui ont été mises au point	Établissement de quatre monographies « pays/villes intelligent(e)s et durables » ou examens locaux volontaires supplémentaires selon les approches fondées sur des données probantes qui ont été mises au point Application par deux villes des recommandations issues des monographies et des examens locaux volontaires	Établissement d'une monographie « pays/villes intelligent(e)s et durables » ou d'un examen local volontaire supplémentaire selon les approches fondées sur des données probantes qui ont été mises au point Application par quatre villes des recommandations issues des monographies et des examens locaux volontaires

Résultat 2 : accélération de l'application, à l'échelle des villes, des bonnes pratiques dans les domaines du logement, de l'aménagement du territoire et du développement urbain

Projet de plan-programme pour 2025

11. Les travaux menés au titre du sous-programme ont contribué à la réalisation d'une monographie de l'Albanie, qui, conformément à la demande de l'État, portait à la fois sur le pays dans son ensemble et sur des villes. La cible fixée a été atteinte.

12. Les progrès escomptés dans la réalisation de l'objectif et la cible pour 2025 sont présentés ci-après (voir le tableau 2).

Tableau 2
Mesure des résultats

2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat escompté)	2025 (résultat escompté)
–	Adoption par les États membres du document intitulé « Espace et vie dans la CEE – Un plan d'action régional 2030 : Combattre les difficultés liées à la pandémie de COVID-19, à l'urgence climatique et à la crise du logement dans la région, la ville, le quartier et le domicile »	Application par un pays (Albanie) des recommandations énoncées dans les directives et notes d'orientation thématiques sur le logement, l'aménagement du territoire et le développement urbain	Application par deux pays/villes des recommandations énoncées dans les directives et notes d'orientation thématiques sur le logement, l'aménagement du territoire et le développement urbain	Application par quatre pays/villes des recommandations énoncées dans les directives et notes d'orientation thématiques sur le logement, l'aménagement du territoire et le développement urbain

V. Facteurs externes

13. La composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés si les conditions suivantes sont réunies :

- a) Les États membres continuent de prêter leur concours aux travaux de la CEE et accordent une place prioritaire à la coopération et à l'intégration régionales et sous-régionales, en vue de parvenir à un développement durable ;
- b) Toutes les parties concernées au niveau national mobilisent la volonté politique nécessaire pour contribuer à l'application des instruments juridiques, normes et règlements de la CEE ;
- c) Des ressources continuent d'être mises à disposition à titre volontaire.

VI. Produits retenus pour 2025

14. Les produits de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme retenus pour 2025 sont énumérés ci-après (voir le tableau 3).

Tableau 3
Sous-programme 8 : produits de la composante Logement et aménagement du territoire retenus pour 2025, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	2025 (résultat escompté)
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts	
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	18
1. Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire	11
2. Groupe de travail de l'administration des biens fonciers	7

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>2025 (résultat escompté)</i>
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	24
3. Réunions ou séances du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire, de son bureau et de ses organes d'experts	14
4. Réunions ou séances du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers et de son bureau	10
B. Création et transfert de connaissances	
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1
5. Monographies nationales sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	8
6. Ateliers, séminaires et activités de formation sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire (y compris l'immobilier)	8
Publications (nombre de publications)	4
7. Monographies nationales et études sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire	4
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	2
8. Directives techniques sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire	2
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête (nombre de missions)	1
9. Missions d'établissement des faits menées à l'intention des décideurs avant et après l'établissement des monographies nationales sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire	1
C. Activités de fond	
Activités de consultation, de conseil et de promotion : fourniture, aux décideurs de quatre pays au maximum, de services consultatifs concernant les monographies nationales sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire ; promotion du programme relatif à la situation des hommes et des femmes au fil des générations à l'appui de l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles	
D. Activités de communication	
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : brochures et fiches d'information	
Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse et publications sur les médias sociaux	
Plateformes numériques et contenus multimédias : sites Web du sous-programme	

Annexe I

I. Détail des publications proposées pour 2025

A. Publications isolées

<i>N°</i>	<i>Titre</i>	<i>Mandat</i>	<i>Version papier et/ou électronique</i>	<i>Format</i>	<i>Nombre de pages</i>	<i>Langue(s) originale(s)</i>	<i>Traduction(s) et source de financement (budget ordinaire ou ressources extrabudgétaires)</i>	<i>Nombre d'exemplaires par langue</i>
1	Monographie nationale sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire	La publication en anglais et en russe a été approuvée par le Comité à sa quatre-vingt-quatrième session (ECE/HBP/219 (par. 113 e)) et ECE/HBP/2023/8 (point 1))	Version papier et électronique	A4	120	Anglais	Russe	200 en anglais et 200 en russe
2	Monographie « villes intelligentes et durables »/examens locaux volontaires	La publication en anglais a été approuvée par le Comité à sa quatre-vingt-quatrième session (ECE/HBP/219 (par. 113 e)) et ECE/HBP/2023/8 (point 1))	Version papier et électronique	A4	70	Anglais		200 en anglais
3	Monographie « villes intelligentes et durables »/examens locaux volontaires	La publication en anglais et en russe a été approuvée par le Comité à sa quatre-vingt-quatrième session (ECE/HBP/219 (par. 113 e)) et ECE/HBP/2023/8 (point 1))	Version papier et électronique	A4	70	Anglais	Russe	200 en anglais et 200 en russe
4	Rapport sur les écosystèmes et la sécurité dans le cadre des futures modalités d'administration des biens fonciers	La publication en anglais et en russe a été approuvée par le Comité à sa quatre-vingt-quatrième session (ECE/HBP/219 (par. 113 e)) et ECE/HBP/2023/8 (point 1))	Version papier et électronique	A4	200	Anglais	Russe	200 en anglais et 200 en russe

B. Propositions d'actualisation de publications isolées

<i>N°</i>	<i>Titre</i>	<i>Mandat</i>	<i>Version papier et/ou électronique</i>	<i>Format</i>	<i>Nombre de pages</i>	<i>Langue(s) originale(s)</i>	<i>Traduction(s)</i>	<i>Nombre d'exemplaires par langue</i>
2	Étude sur le logement	La publication en anglais, sous forme numérique et imprimée, a été approuvée par le Comité à sa quatre-vingt-quatrième session (ECE/HBP/219 (par. 113 e)) et ECE/HBP/2023/8 (point 1))	Version papier et électronique	A4	70	Anglais		200 en anglais
3	Établissements informels	La publication en anglais et en russe, sous forme numérique, a été approuvée par le Comité à sa quatre-vingt-quatrième session (ECE/HBP/219 (par. 113 e)) et ECE/HBP/2023/8 (point 1))	Version papier et électronique	A4	70	Anglais	Russe	200 en anglais et 200 en russe

C. Documents promotionnels

<i>N°</i>	<i>Titre</i>	<i>Mandat</i>	<i>Version papier et/ou électronique</i>	<i>Format</i>	<i>Nombre de pages</i>	<i>Langue(s) originale(s)</i>	<i>Traduction(s)</i>	<i>Nombre d'exemplaires par langue</i>
1	Fiches d'information sur les activités du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire	A/79/6 (Sect. 20)	Version électronique	A4	4	Anglais	Russe	
2	Fiches d'information sur les activités du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers	A/79/6 (Sect. 20)	Version électronique	A4	4	Anglais	Russe	

Annexe II

I. Textes des organes délibérants définissant les mandats

A. Textes des organes délibérants définissant les mandats de la CEE

Résolutions de l'Assemblée générale

- | | |
|---------------------|--|
| 66/288 | L'avenir que nous voulons |
| 67/10 | Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique eurasiennne |
| 67/290 | Structure et modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable |
| 69/277 | Déclaration politique sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales |
| 69/283 | Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) |
| 69/313 | Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba) |
| 70/1 | Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 |
| 71/16 | Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique |
| 72/279 | Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies |
| 73/10 | Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Initiative de l'Europe centrale |
| 73/195 | Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières |
| 74/122 | Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale |
| 74/128 | Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale |
| 74/144 | Mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif s'y rapportant : accessibilité |
| 74/216 | Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable |
| 74/231 et
76/215 | Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire |
| 74/235 | Participation des femmes au développement |

74/271	Progrès accomplis dans l'élaboration d'un dispositif d'application du principe de responsabilité pour le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies
74/297	Progrès accomplis dans l'application de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
75/8 et 77/15	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM
75/9 et 77/16	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté d'États indépendants
75/12	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire
75/216 et 76/204	Réduction des risques de catastrophe
75/221	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
75/233	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
75/290 B	Examen de l'application de la résolution 72/305 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social. Examen de l'application de la résolution 67/290 de l'Assemblée générale sur la structure et les modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable et de sa résolution 70/299 sur le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial
75/324	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique
77/185	Coopération Sud-Sud

Résolutions du Conseil économique et social

1998/46	Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes
2006/38	Plan de travail pour la réforme de la Commission économique pour l'Europe et mandat révisé de la Commission
2013/1	Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la Commission économique pour l'Europe

Décisions de la Commission économique pour l'Europe

A (64)	Les travaux de la Commission économique pour l'Europe
A (65)	Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la CEE
A (66)	Approbation de la Déclaration de haut niveau sur le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable envisagés dans la région de la CEE
A (69)	Déclaration de haut niveau
B (69)	Économie circulaire et utilisation durable des ressources naturelles
C (69)	Prolongation du mandat du Forum régional pour le développement durable

B. Textes des organes délibérants définissant les mandats du sous-programme

Résolutions de l'Assemblée générale

- 70/107 Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement
- 71/235 et
71/256 Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
- Nouveau Programme pour les villes
- 72/226 Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
- 76/133 Politiques et programmes inclusifs pour lutter contre le sans-abrisme, notamment à la suite de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)
- 77/173 Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Résolutions du Conseil économique et social

- 2020/7 Assurer l'accès de tous à des systèmes de protection sociale et à un logement à un coût abordable pour lutter contre le sans-abrisme

Décisions de la Commission économique pour l'Europe

- ECE/HBP/173 Rapport du Comité du logement et de l'aménagement du territoire sur sa soixante-quatorzième session (à laquelle il a adopté la Stratégie pour le logement durable et l'aménagement du territoire dans la région de la CEE pour la période 2014-2020) (ECE/HBP/2013/3)
- B (66) Approbation de la Charte de Genève sur le logement durable
- ECE/HBP/190 Rapport du Comité du logement et de l'aménagement du territoire sur sa soixante-dix-huitième session (Déclaration ministérielle de Genève sur le logement et le développement urbain durables)

- [ECE/HBP/208](#) Rapport du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire sur sa quatre-vingt-deuxième session (« Espace et vie dans la CEE – Un plan d'action régional 2030 : Combattre les difficultés liées à la pandémie de COVID-19, à l'urgence climatique et à la crise du logement dans la région, la ville, le quartier et le domicile »)
- [ECE/HBP/213](#) Rapport du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire sur sa quatre-vingt-troisième session, Annexe I (Déclaration de Saint-Marin sur les principes de durabilité et d'inclusivité de l'urbanisme et de l'architecture urbaine pour des habitations, des infrastructures urbaines et des villes durables, sûres, saines, socialement inclusives, climatiquement neutres et circulaires)
-